



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agence de l'eau Loire Bretagne

Question écrite n° 75767

## Texte de la question

M. Marc Bernier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le financement des travaux d'assainissement collectifs réalisés par certaines localités du département de la Mayenne. Les maires concernés, en qualité de coordonnateurs d'études, de diagnostics et de schémas de zonage d'assainissement, s'alarment d'apprendre que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ne va pas pouvoir octroyer les subventions espérées à hauteur de 50 %, en application des modalités d'intervention actuellement en vigueur. Ce manque de crédit serait dû au transfert des aides en matière d'adduction d'eau et d'assainissement à la charge des agences de l'eau, suite à la suppression du FNDAE (Fonds national des adductions d'eau). Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les solutions envisagées pour éviter que les communes en milieu rural ne soient pénalisées.

## Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la suppression du Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE) et les difficultés de certaines communes de la Mayenne à financer les travaux d'assainissement collectif. Certaines agences de l'eau, dont Loire-Bretagne, rencontrent en effet des difficultés liées au nombre plus important que prévu de projets en matière d'eau potable et d'assainissement. La ministre se réjouit de l'intérêt porté à ces questions par les collectivités. Elle tient cependant à préciser que les difficultés de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ne sont pas liées à un manque de trésorerie mais à une programmation qui prévoyait de façon implicite des niveaux d'engagement très bas du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA). Le maintien d'un rythme important des projets des collectivités locales et le démarrage sensible du PMPOA n'ont pas permis les redéploiements qui étaient prévus. Il convient également de rappeler que le transfert aux agences de l'eau de la responsabilité financière du Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE), opéré par la loi de finances rectificative pour 2004, a été accompagné d'une révision de leurs programmes afin de les doter des ressources et des autorisations d'engagement suffisantes. En particulier, la taxe sur la consommation d'eau qui alimentait le Fonds national de développement d'eau a été supprimée et les agences de l'eau ont été en contrepartie autorisées à augmenter leurs redevances d'un montant équivalent, donc sans effet global sur le prix de l'eau. Pour l'ensemble de ces raisons, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne a décidé d'augmenter les autorisations d'engagement de 80 millions d'euros supplémentaires. Il a également rappelé la nécessité de sélectionner les dossiers en fonction des objectifs fixés en matière d'amélioration de la ressource en eau et de solidarité rurale. Le Gouvernement a donné son accord à ces décisions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Bernier](#)

**Circonscription :** Mayenne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 75767

**Rubrique** : Eau

**Ministère interrogé** : écologie

**Ministère attributaire** : écologie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 18 octobre 2005, page 9629

**Réponse publiée le** : 7 mars 2006, page 2442